

le JOURNAL du LOMBRIC



Nouveau site
Internet p.2

Recyclage des piles
et lampes p.3

Déchèteries :
Horaires d'hiver p.3

Jetons moins, trions plus !

décembre 2013 -
janvier - février 2014 - **54**

Le SMITOM-LOMBRIC : syndicat de collecte et de traitement des déchets ménagers du Centre Ouest Seine et Marnais - 67 communes - 300 000 habitants

L'EDITO



Cette fin d'année 2013 est marquée par l'aboutissement de la filière de traitement des déchets ménagers du syndicat avec la réception de la plateforme de compostage de déchets verts de Réau. Depuis le 1^{er} décembre, le SMITOM-LOMBRIC propose la visite de cette installation de traitement dernière génération, en particulier au public scolaire.

Dans cette même démarche pédagogique et d'amélioration du service, le SMITOM-LOMBRIC a le plaisir de vous présenter en avant-première les fonctionnalités de son nouveau site Internet qui verra le jour début 2014.

2014 sera aussi l'année européenne de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Le SMITOM-LOMBRIC va donc poursuivre et intensifier ses actions de communication en faveur de la réduction des déchets.

Je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, de joyeuses fêtes et une très bonne année 2014.

Franck Vernin
Président du
SMITOM-LOMBRIC

RÉAU

PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE DÉCHETS VERTS

La plateforme de compostage de déchets verts est la dernière installation de la filière de traitement des déchets ménagers du SMITOM-LOMBRIC intégrée dans le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés publié par le Préfet de Seine-et-Marne en 1997.

D'une capacité de traitement de **30 000 tonnes par an**, la plateforme permet la production de 10 000 tonnes de compost et de 3 500 tonnes de bois énergie.

Depuis le mois de juillet, l'installation est en phase d'essais et monte progressivement en charge sous le contrôle du concepteur.

Ainsi, le SMITOM-LOMBRIC tiendra l'objectif de fermeture de la plateforme de Cesson pour la fin d'année 2013.

A NOTER : cette plateforme est complétée par un quai de transfert à partir duquel les bennes de collecte du SICTOM de Sénart viennent déverser leurs déchets ménagers dans des camions gros porteurs, et d'une déchèterie pour les habitants du secteur.



VISITES

Depuis le 1^{er} décembre 2013, le SMITOM-LOMBRIC propose des visites de sa plateforme de compostage de déchets verts, en particulier pour les scolaires (âge minimum requis : classe de CM1).

Pour tout renseignement et réservation, contactez le SMITOM-LOMBRIC
au 01 64 83 58 90 ou
au n° vert : 0 800 814 910



LE JOURNAL DU LOMBRIC : Rue du Terre de Chérisy - BP 597 - 77 016 Vaux-le-Pénil cedex - Tél. : 01 64 83 58 60 - Fax : 01 64 83 58 69
smitom@lombric.com - www.lombric.com / Dir. de publication : Jean-Pierre Le Poulain / Ont participé à la réalisation de ce numéro : Franck Vernin,
Patrick Scheurer, Stéphanie Clary, William Gygas, Vittorio Leonardo, l'équipe technique et les adhérents du SMITOM-LOMBRIC / ISSN 1299-4995

Vous ne recevez plus le Journal du Lombric ? Contactez-nous : smitom@lombric.com

INFOS PRATIQUES DÉCHETS VERTS



Le service de collecte des déchets verts en porte-à-porte est interrompu pendant la période hivernale.

DATES D'INTERRUPTION :

Communauté d'Agglomération

Melun Val de Seine :

30 novembre 2013 → 15 mars 2014

Communauté de Communes

Vallées et Châteaux :

30 novembre 2013 → 1^{er} avril 2014

Communauté de Communes du

Pays de Bière :

31 décembre 2013 → 1^{er} mars 2014

Communauté de Communes

Seine-Ecole :

31 décembre 2013 → 1^{er} mars 2014

Fouju :

1^{er} novembre 2013 → 1^{er} avril 2014

interruption estivale :

1^{er} juillet 2014 → 1^{er} septembre 2014

N.B : pas d'interruption de service pour les communes du SICTOM de Sénart et du SMICTOM de la Région de Fontainebleau.

COLLECTE JOURS FÉRIÉS



Le rattrapage des collectes non assurées pour les jours fériés des 25 décembre 2013 et 1^{er} janvier 2014 se fera selon un calendrier propre à chaque secteur que vous pouvez retrouver sur notre site internet : www.lombric.com, rubrique « Questions fréquentes/Jours fériés – collecte ».

SITE INTERNET LE LOMBRIC FAIT PEAU NEUVE !

Le nouveau site Internet du Lombric verra le jour début 2014. Entièrement refondu avec une nouvelle charte graphique, dans la continuité du nouveau logo du SMITOM-LOMBRIC et du Journal du Lombric modernisé, le site Internet offrira aux internautes de nouvelles fonctionnalités.



Par le biais d'un outil de recherche cartographique, vous pourrez accéder aux informations sur les jours de collecte, les bornes d'apport volontaire, les déchèteries de votre commune.

Vous pourrez facilement signaler un bac cassé, ou encore vous inscrire à la newsletter électronique pour recevoir l'actualité du SMITOM-LOMBRIC.

Un espace réservé au public scolaire est également prévu avec des outils pédagogiques. Alors, rendez-vous prochainement sur le nouveau site www.lombric.com !



OPÉRATION NETTOYONS LA NATURE

L'opération « Nettoyons la Nature » à Dammarie-lès-Lys, organisée par le centre E-Leclerc, s'est déroulée le vendredi 27 septembre après-midi dans le Parc de l'Abbaye du Lys.

Comme chaque année, les écoles maternelles et primaires de Dammarie-lès-Lys se sont mobilisées pour l'occasion, soit plus de 500 enfants.

Le nettoyage s'est étendu à la Plaine du Lys et les élèves de l'école Maurice de Seynes ont eu pour mission de ramasser les déchets autour des résidences Provence et Auvergne.

Deux Eco-ambassadeurs du SMITOM-LOMBRIC étaient présents avec un stand pour sensibiliser les enfants au tri et la dégradabilité des déchets dans la nature.

A la fin de la journée, le centre E-Leclerc de la ville a récompensé les efforts de chacun par un goûter et une animation.

500
enfants
SENSIBILISÉS

PILES, BATTERIES ET LAMPES MODE D'EMPLOI



PILES ET BATTERIES

Les piles et batteries **se recyclent**

Les piles et les batteries contiennent des produits très toxiques. Il est donc important de ne pas les jeter n'importe où et en aucun cas dans la poubelle à ordures ménagères. Toutes les piles et batteries usagées sont à déposer dans des contenants spécifiques afin d'être recyclées. Pensez donc à les rapporter régulièrement dans les points de collecte, sans oublier celles incluses dans les appareils hors d'usage.



A RECYCLER

LES PILES ET BATTERIES ISSUES DE :
VIEUX TÉLÉPHONES PORTABLES
JOUETS NON UTILISÉS
MONTRES
ORDINATEURS
OUTILLAGE ÉLECTROPORTATIF



NE PAS JETER
À LA POUBELLE

Où déposer les piles et batteries recyclables ?

1 : les apporter en magasin ou dans les lieux disposant de bacs spécifiques de collecte.

2 : les apporter dans les déchèteries. Elles seront ainsi envoyées vers les filières de recyclage.

Vous ne savez pas où vous pouvez déposer vos piles ? > + d'infos www.firpea.com

Que deviennent nos piles ?

Les piles et batteries sont composées principalement de métaux. Ainsi, **100 kg de piles** et batteries collectées, c'est au moins **50 kg de métaux** recyclés. Le recyclage des piles et accumulateurs portables permet ainsi d'«économiser» plus de 7 000 tonnes de métaux par an en France.



LAMPES

Certaines lampes **se recyclent** et d'autres pas

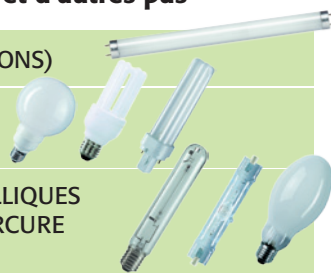


A RECYCLER

TUBES FLUORESCENTS (NÉONS)

LAMPES À ÉCONOMIE
D'ÉNERGIE

LAMPES À IODURES MÉTALLIQUES
LAMPES À VAPEUR DE MERCURE
LAMPES À SODIUM



NE PAS JETER
À LA POUBELLE

Où déposer les lampes recyclables ?

1 : les apporter en magasin ou dans les lieux disposant de bacs spécifiques de collecte. Les distributeurs ont l'obligation de reprendre les lampes au titre minimum du 1 pour 1 (reprise d'une lampe pour un achat). Néanmoins, aujourd'hui beaucoup de distributeurs ont un bac spécifique où vous pouvez déposer vos lampes sans achat.

2 : les apporter dans les déchèteries. Elles seront ainsi envoyées vers les filières de recyclage.

A JETER

LAMPES CLASSIQUES
À FILAMENT

LAMPES HALOGÈNES



A JETER
À LA POUBELLE

> + d'infos www.malampe.org - www.reculum.com

NOUVEAU !

VOS CAPSULES NESPRESSO EN DÉCHÈTERIE

Une capsule de café NESPRESSO usagée contient 9g de café humide et 1g d'aluminium, tous deux valorisables via le compostage et le recyclage.



Afin de favoriser le tri de ces déchets, actuellement mélangés aux ordures ménagères, le SMITOM-LOMBRIC en partenariat avec la société NESPRESSO va mettre en place d'ici la fin de l'année 2013 des contenants de récupération sur ses déchèteries.

DÉCHÈTERIES : HORAIRES D'HIVER

Ouverture tous les jours y compris les jours fériés (à l'exception des 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre) aux horaires habituels

À partir du 1^{er} novembre 2013 et jusqu'au 31 mars 2014 :

Semaine : 14h - 18h

Samedi : 9h - 18h

Dimanche : 10h - 13h

voir conditions d'accès sur www.lombric.com



**UN DOUTE,
UNE QUESTION ?
SMITOM-LOMBRIC**

www.lombric.com

ou

0 800 814 910

N° vert (appel gratuit depuis un poste fixe)





LA PAROLE AUX ADHÉRENTS DU SMITOM-LOMBRIC

DLC / DLUO ?

Les produits alimentaires préemballés comportent une mention indiquant une Date Limite de Consommation (DLC) ou une Date Limite d'Utilisation Optimale (DLUO). Pour éviter le gaspillage alimentaire, décryptons-les...

«à consommer jusqu'au...»



= **Date Limite de Consommation (DLC)** déterminée par la loi ou par le producteur

La date est dépassée → ces produits **sont impropres à la consommation**, ils doivent être retirés de la vente par le commerçant et ne doivent plus être consommés à la maison.

Exemples : denrées périssables : viande fraîche, poisson, crème fraîche...

«à consommer de préférence avant...»



= **Date Limite d'Utilisation Optimale (DLUO)**

La date est dépassée → ces produits **peuvent être consommés** mais peuvent perdre tout ou partie de leur goût, de leur texture...

Exemples : conserves, gâteaux secs, pâtes, riz...

Source : <http://agriculture.gouv.fr>

La DLC et la DLUO sont avant tout des mesures de prévention des risques d'infections d'origine alimentaire.

Le gaspillage alimentaire
c'est **30kg***
de déchets
PAR HABITANT ET PAR AN

* sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC



Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine - Fouju

Le centre ville de Melun se modernise



Le groupe de travail constitué de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, du SMITOM-LOMBRIC et des différents services de la ville de Melun continue la réflexion entamée sur la gestion des déchets du centre ville de Melun.

Après la mise à disposition de sacs jaunes pour les emballages des habitants n'ayant pas la place de stocker un 2^{ème} bac, l'action se poursuit par l'installation de bornes enterrées pour les ordures ménagères. L'objectif est à la fois d'augmenter significativement la capacité de stockage des déchets et d'améliorer la qualité visuelle des points de regroupement présents.

Les 11 bornes enterrées, équivalent à 75 bacs de 770L, sont désormais opérationnelles : Boulevard Victor Hugo, rue Guy Baudoin, Rue des Francs Muriel, Place Notre-Dame et Rue des Granges.

Renseignements : n° Vert 0 800 814 910

Communes concernées : Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Rubelles, Saint Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil, Voisenon et Fouju

SICTOM de Sénart

Autocollant des nouvelles consignes de tri des emballages

Depuis le 1^{er} novembre 2013, les habitants des communes du SICTOM de Sénart peuvent déposer leurs journaux-magazines dans le bac d'emballages de leur domicile.

Suite à un problème de qualité d'adhésif, les autocollants relatifs à ces nouvelles consignes de tri distribués dans les boîtes aux lettres à la rentrée, se décollent rapidement des couvercles des conteneurs.



Un nouveau document est à votre disposition dans les différents points d'accueil de votre commune (sans surcoût pour le SICTOM).

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le SICTOM de Sénart au : 0 800 774 062 (N° vert. Appel gratuit).

Renseignements : n° Vert 0 800 774 062

Communes concernées : Cesson, Lieusaint, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis



Communauté de Communes Seine-École

Nos gestes de tri restent inchangés Attention à nos bacs jaunes

Les habitants de la Communauté de Communes Seine-Ecole doivent trier leurs emballages conformément aux consignes de tri mises en place depuis 1999. En effet, le programme expérimental de tri appliqué par le SMITOM-LOMBRIC aux 14 communes de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ne concerne pas notre territoire.

Nos consignes de tri pour le bac jaune de la Communauté de Communes Seine-Ecole restent inchangées:

- Bouteilles, flacons et bidons plastiques
- Cartons d'emballages, briques et briquettes alimentaires
- Boîtes métalliques en acier ou en aluminium, aérosols

Autre rappel, le verre, qui est recyclable à vie, et les journaux-magazines ne sont à jeter ni dans les poubelles jaunes, ni dans les ordures ménagères. Ils sont à déposer dans les conteneurs d'apport volontaire à proximité de chez vous ou de la déchèterie.

Le Chatelet-en-Brie



Renseignements : 01 64 89 01 27

Communes concernées : Pringy et Saint Fargeau-Ponthierry

Veneux-les-Sablons



SMICTOM de la Région de Fontainebleau

Il était une fois le SMICTOM
Et le casse-tête du sapin de Noël...



Voici venu le temps des cadeaux, du Père Noël et des bonnes résolutions...

Mais une fois les fêtes passées, de plus en plus de sapins se retrouvent abandonnés en forêt après avoir pleinement rendu service.

Un sapin est un arbre, certes, mais le seul fait d'accumuler des déchets, même végétaux, aux abords des forêts, perturbe l'équilibre fragile de ce milieu. Et c'est pourquoi l'ONF veille avec des agents prêts à intervenir.

Alors, un bon geste, broyez votre sapin, apportez-le à la déchèterie ou encore, confiez-le à votre mairie si elle a mis en place ce ramassage exceptionnel. Attention, au vu de leur taille, nous vous rappelons que les sapins ne sont pas collectés !

Passez de joyeuses fêtes avec votre beau sapin !

Renseignements : n° Vert 0 800 133 895

Communes concernées : Avon, Bois-le-Roi, Bourron-Marlotte, Champagne-sur-Seine, Chartrettes, Ecuelles, Episy, Fontainebleau, Fontaine-le-Port, Héricy, Montarlot, Montigny-sur-Loing, Moret-sur-Loing, Saint-Mammés, Samois-sur-Seine, Samoreau, Thomery, Veneux-les-Sablons, Vernou-la-Celle, Villecerf, Villemer et Vulaines-sur-Seine



Communauté de Communes Vallées et Châteaux

Le tri sur les points de regroupement



Lorsque des travaux sont réalisés dans une commune, certaines rues deviennent parfois temporairement inaccessibles aux véhicules de collecte des déchets ménagers. Dans ce cas, le SMITOM-LOMBRIC met à disposition des habitants concernés des bacs sur une zone restant accessible à tous, appelée « point de regroupement ».

Certains de ces bacs, de couleur noire, sont destinés aux ordures ménagères, les autres, de couleur jaune, permettent de poursuivre le tri des emballages recyclables malgré cet aménagement temporaire.

Le Communauté de Communes Vallées et Châteaux souhaite donc rappeler que les consignes de tri s'appliquent également à ces bacs jaunes temporaires, afin d'éviter que leur contenu ne soit refusé au centre de tri et entraînent un coût de traitement supplémentaire pour la collectivité.

Renseignements : n° Vert 0 800 814 910

Communes concernées : Blandy-les-Tours, Châtillon-la-Borde, Echouboulains, Féricy, Le Chatelet-en-Brie, Les Ecrennes, Machault, Maincy, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courty et Valence-en-Brie



Communauté de Communes du Pays de Bière

Nettoyons la Nature



Pour la deuxième année consécutive, la Communauté de Communes du Pays de Bière, en partenariat avec le magasin LECLERC, a organisé le 25 septembre l'opération Nettoyons la Nature.

12 enfants de 6 à 11 ans de l'accueil de loisir intercommunal ont nettoyé la forêt et préservé l'environnement qui l'entoure en ramassant plus de 200 litres de déchets en une matinée. Ils ont ensuite trié ces déchets afin de les jeter dans les poubelles appropriées.

Pour les féliciter, chacun d'entre eux a reçu son diplôme du « petit nettoyeur ».

Renseignements : 01 60 66 12 53

Communes concernées : Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Perthes-en-Gâtinais, Saint-Germain-sur-Ecole, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-Ecole et Villiers-en-Bière

A COLLECTIONNER !

LE LOMBRIC



PAR V. LEONARDO D'APRÈS MARTIAL

